

JOURNAL SYNDICAL

Volume 2, numéro 4

ÉTÉ

2023

**Voici la quatrième édition du journal syndical
pour l'année 2022-2023.**

**Si vous avez des sujets auxquels vous désirez
obtenir de l'information, n'hésitez pas à nous
en faire part. Il nous fera plaisir de les inclure
dans une prochaine édition.**

**En espérant que ce nouveau mode de commu-
nication vous plaise et réponde à vos ques-
tionnements.**

Votre comité exécutif



De gauche à droite, de haut en bas : Karine Beauchemin, Geneviève Dagenais, Sabrina Tétreault, Fanie Lefebvre et Pascale Dubé

Syndicat du
personnel
TAE
du Val-des-Cerfs

Voici la présentation de votre comité
exécutif et les moyens de nous join-
dre :

Karine Beauchemin, Secrétaire/
trésorière

Geneviève Dagenais, agente de griefs

Sabrina Tétreault, VP secteur service
de garde

Fanie Lefebvre : VP secteur adapta-
tion scolaire par interim

Pascale Dubé, VP secteur général

700, rue Denison Ouest

Granby J2G 4G3

Tél : 450-372-0165 p. 65030

Courriel : csntae@csvgc.qc.ca

Page Facebook : [https://
www.facebook.com/Syndicat-du-
personnel-TAE-du-Val-Des-Cerfs](https://www.facebook.com/Syndicat-du-personnel-TAE-du-Val-Des-Cerfs)

HORAIRE D'ÉTÉ

L'horaire d'été débutera la semaine du 26 juin et se terminera le 18 août 2023. Veuillez vous référer au courriel reçu des ressources humaines le 7 juin dernier pour plus de détails.

PÉRIODE ESTIVALE

Pour nous rejoindre durant la période estivale, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse du syndicat. Nous consulterons ceux-ci régulièrement. Assurez-vous de nous laisser vos coordonnées afin que nous puissions vous rejoindre.

ASSURANCES EMPLOI

Si vous êtes un salarié et que vous avez droit de faire une demande de prestations d'assurance-emploi (chômage), n'hésitez pas à demander l'aide nécessaire. Deux groupes sont disponibles pour vous aider et répondre à vos questions :

Comtié chômage du
Haut-Richelieu et de
Suroît

CNC Haut Richelieu et Suroît
(Périphérie de Montréal)
Entre Sherbrooke et Montréal
450 357-1162
nfo@cchr.ca

Mouvement des
chômeurs et
chômeuses de l'Estrie
MASSE Estrie 819 566-5811
mcce@lemcce.org

PAUSES (8.2-05)

La personne salariée a droit à 15 minutes de pause par demi-journée de 3 heures (période continue) de travail ou plus y incluant la période de pause, prises vers le milieu de la période. La personne salariée dont la journée de travail comporte 6 heures de travail ou plus a droit à deux pauses. Il ne fait aucune mention dans la clause que la personne salariée cumulant plus d'un poste n'a pas droit à ses pauses. Cependant, la jurisprudence (débat de cette clause devant un arbitre du tribunal administratif du travail) n'a pas donné raison à la partie syndicale lorsque celle-ci a contesté un employeur qui ne voulait pas reconnaître le droit à ses pauses à une personne détenant un cumul de postes. Il est donc difficile pour nous de faire appliquer cette clause comme nous la comprenons. De plus, quand il est mentionné vers le milieu de la période, cela veut dire que les pauses ne peuvent être déplacées pour partir plus tôt une journée par exemple. Les pauses ne peuvent également pas être monnayées si nous ne la prenons pas. Nous sommes déjà payés pour celle-ci.

ERREURS SUR VOS PAIES

Si vous vous rendez compte d'erreurs sur vos paies ou si les ressources humaines vous contactent à ce sujet, veuillez, s.v.p., nous en aviser. Nous faisons un suivi rigoureux dans ce dossier. Nous avons déposé un grief en continu et ça nous aidera à savoir qui est touché par celui-ci.

Séance d'affectation

Dates des différentes séances d'affectation:

Adaptation scolaire

Sécurité d'emploi (7-3.29 et suiv.)
27 juin pour les personnes régulières

Mouvement de personnel (7-1.11)
6 juillet pour les cumuls de postes et la liste de priorité d'embauche

Mouvement de personnel (7-1.11)
15 août (Ajouts et remplacements pour un an)

Service de garde

Sécurité d'emploi (7-3.38)
4 juillet pour les personnes régulières

Mouvement de personnel (7-1.11)
6 juillet pour les cumuls de postes et la liste de priorité d'embauche

Mouvement de personnel (7-1.11)
15 août (Ajouts et remplacements pour un an)

Passe-partout : 6 septembre

Nous recevrons le plan d'effectifs du secteur de l'adaptation scolaire pour la prochaine année scolaire vers le 16 juin. Nous procéderons à son analyse et nous soumettrons nos commentaires et suggestions. Vous aurez le plan d'effectifs par courriel vers le 22 juin prochain. Suivra ensuite la réception du plan d'effectifs pour les SDG vers le 23 juin.

LORS DES SÉANCES D'AFFECTATION, ON PORTE LE CHANDAIL EN SIGNE DE SOLIDARITÉ ET POUR MONTRER À L'EMPLOYEUR QUE NOUS SOMMES QU'UN !

Guide du nouveau membre

Nous sommes heureux de vous annoncer que notre guide du nouveau membre est enfin prêt. Vous pourrez le consulter via votre milieu de travail. Nous sommes à en faire la distribution à raison d'un par établissement et en tout temps sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://sptae-vdc.com/wp-content/uploads/2023/01/Guide-nouveau-membre.pdf>

Vous pourrez entre autres y trouver les explications de votre relevé de salaire !!!

Les négos 2023

Un bilan de l'état des négociations vous sera présenté lors de la prochaine assemblée générale le 26 septembre prochain. Nous procéderons également à un vote sur l'intension de grève pour l'automne. Cette rencontre aura lieu en présentiel pour cette raison.

Mobilisation

Nous avons à ce jour fait la distribution de près de 500 chandails. Merci de votre participation et n'oubliez pas de le porter à tous les jeudis ainsi qu'aux séances d'affectation. C'est un premier geste simple et rapide qui démontre notre solidarité dans le combat que nous menons pour faire reconnaître notre travail et son importance. Il est important d'envoyer un message fort de mobilisation et de solidarité dans le secteur public. C'est pourquoi nous souhaitons qu'un maximum de membres se rende visible.

Portez-le également cet été dans vos activités. Vous répondrez peut-être à des questions et ça aidera à avoir l'appui de la population dans nos démarches et actions à venir.

N'oubliez pas qu'à chaque fin de notre convention collective, c'est l'ensemble de la convention qui est en péril. Nous devons nous battre pour maintenir nos acquis et améliorer les clauses qui le nécessitent. Nous comptons sur votre collaboration pour continuer d'en parler, continuer à comprendre les enjeux et continuer à vous sentir concerné par ces enjeux autant pour vous que pour les générations à venir.

Ce jeudi 15 juin, une manifestation est organisée en collaboration avec le syndicat des manuels CSN. Celle-ci aura lieu devant les bureaux du député François Bonnardel au 650 rue Principale à Granby de 10 h 00 à 13 h 00. Vous avez reçu les détails par courriel lundi en début de soirée. Vous devez vous y référer si vous désirez y participer et réserver votre repas du midi.

Pour ceux et celles ne pouvant s'y présenter dû à la distance ou à la plage horaire, on ne vous laisse pas en reste. Envoyez-nous une photo de vous et de votre gang avec le chandail et venez à l'école en ayant un bas de pyjama ! Nous ferons tirer au hasard des cartes cadeaux de 15\$ pour toutes les personnes présentes sur la photo. Vous avez le temps de vous organiser et d'être plus d'un dans votre école ou dans votre centre à participer au moyen d'intensification ! Laissez la gêne de côté, prenez ça en souriant et participez !!

Également, le **23 septembre prochain**, aura lieu un grand rassemblement à Montréal. C'est un événement qui rassemblera des milliers de personnes parmi les 420 000 membres du front commun. Mettez cette date à votre agenda ! C'est un événement à vivre ! Votre participation est essentielle pour envoyer un message fort au gouvernement à ce moment-là de la négociation. Des transports en autobus seront organisés d'un peu partout en région. Nous vous ferons parvenir plus de détails au début de septembre ainsi que le lien pour vous inscrire.



Liste de priorité d'embauche

La liste de priorité d'embauche est constituée des personnes:

- A) ayant accompli un travail à titre de personne salariée temporaire selon les modalités prévues à la présente;
- B) Ayant occupé un poste particulier;
- C) salariées régulières non permanentes ayant été mises à pied suite à une abolition de poste;
- D) salariées en période d'essai, dont le poste a été aboli ou ayant été déplacées avant d'avoir complété leur période d'essai.

Pour être éligible pour s'inscrire sur la liste de priorité d'embauche, il faut certains critères dont:

- répondre aux qualifications requises et expériences de la classe d'emploi;
- Avoir accumulé, au cours de la période de référence (1er avril au 31 mars de chaque année) un minimum de 630 heures effectivement travaillées dans une même classe d'emploi comprenant une période continue de 210 heures dans une même école ou service;
- Avoir satisfait aux exigences des mécanismes d'évaluation de rendement en vigueur au centre de services scolaire;
- Ne pas être une personne ayant démissionné depuis la dernière liste officielle.

La liste de priorité d'embauche est mise à jour au 1er avril de chaque année et entre en vigueur au début du mois de juin afin qu'elle puisse être utilisée pour combler les postes disponibles et vacants, s'il y a lieu, aux plans d'effectif de l'année scolaire suivante.

Départ d'un membre de notre comité exécutif

Notre présidente par intérim nous a quittés dernièrement. Anick désirait retrouver ses souliers de T.E.S. Elle ne souhaitait pas non plus reprendre son poste de VP au secteur de l'adaptation scolaire.

Merci pour ton engagement des dernières années! Nous avons découvert une mini remplie de surprises. Tu as relevé de beaux défis durant ton passage dans l'exécutif! Ta connaissance du secteur de l'adaptation scolaire ont su bien rassurer les membres. Durant ton mandat à la présidence, tu as instauré une belle procédure pour les membres pour qui nous recevions des rapports d'accident/incident. Nous tenterons de poursuivre celle-ci! Tu as également pris le temps d'aller à la rencontre des membres sur le terrain et nous avons senti la différence! Ta patience pour la façon de distribuer les chandails du front commun lors de l'envoi massif (étiquette adressée au nom du membre, en mettant le chandail dans le sac de mobilisation et en regroupant tous les sacs d'une même école par une ficelle) fut réellement appréciée de tous! Tu as également créé de beaux liens avec les manuels de Val-des-Cerfs et les autres syndicats de l'Estrie. Le remplacement à la présidence n'était pas une mince tâche, mais tu peux être fière de toi!

Nous te souhaitons une belle continuité et nous comptons sur toi pour être le pivot dans ton milieu!!

Les membres du comité exécutif

Pour nous rejoindre :

csntae@csvdc.qc.ca

Téléphone : 450-372-0165 p. 65030



Veuillez, s.v.p., mettre à jour vos coordonnées à l'aide du code QR ci-haut ou à l'adresse suivante:

<https://libreservice.csn.qc.ca/adhesion/#/SyndicatpersonnelTAEdValdes-CerfsCSN>

Remplacement de la présidence

Avec le départ d'Anick, nous devons voir à son remplacement afin d'occuper ce poste pour le restant du mandat (jusqu'en novembre 2023). Nous sommes à regarder nos possibilités en respectant nos statuts et règlements. Nous vous tiendrons informés le plus rapidement possible.

La date de la prochaine assemblée générale est le **26 SEPTEMBRE** prochain. À mettre à votre agenda dès maintenant! Il sera entre autres question du vote de grève!

N'oubliez pas, si vous avez quelques questionnements que ce soit, communiquer avec nous.

Il nous fera plaisir de répondre à vos questions.